

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

Ouverture de la séance à 20h30

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD – Lydie BERGER BY - Martial BONNAVENT - BOURGEY Gilles - Yvette DEPIERRE
- Isabelle FRACHETTE - Bernard LIONNET - Jennifer MOLY – Laurent MURILLON - Laurent RHONE –
Denis THOLLON - Ludivine POUSSEREAU - Frédéric ROSTAING- Valérie MAYET

Absents excusés : Julien MALLAND

Secrétaire de séance : Isabelle Frachette

Validation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2021.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention ENS du Luve
- Tarification cimetière

Voté à l'unanimité des présents.

- **Demande d'échange de terrain.**

La commune a été sollicitée afin de vendre ou échanger une parcelle agricole.

L'objectif de cette acquisition est de créer une installation agricole ayant pour vocation l'élevage de poulet en plein air avec une densité d'un pour 4m2.

Une présentation du projet est réalisée.

M. le Maire propose de laisser un temps de réflexion au conseil municipal et de reporter la décision lors d'une prochaine séance.

- **Budget primitif**

M. Bonnavent présente le budget article par article :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 736 510 Euros

Recettes : 736 510 Euros

Section d'investissement :

Dépenses : 1 532 437 Euros

Recettes : 1 532 437 Euros

Voté à l'unanimité des présents.

- **Vote des taux des taxes locales directes**

Chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition s'appliquant à la taxe foncière/bâti et la taxe foncière/non bâti et à la taxe d'habitation avant qu'elle ne soit supprimée.

Il est aussi rappelé que chaque année, les bases d'imposition connaissent, à taux constants, une revalorisation forfaitaire.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes locales est proposé à l'appui du vote des taux d'imposition pour l'année en cours.

Ce tableau reprend les taux appliqués, les bases réelles de l'année précédente, les bases prévisionnelles pour l'année et les recettes afférentes avec le maintien des taux.

Cette année, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal (17,25 %) et du taux départemental 2020 (15.90%). Le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera donc à 33,15 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune. En effet, un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit « perdu » de TH et le produit « perçu » de TFPB départementale.

Le maire propose au conseil de maintenir les mêmes taux en vigueur pour l'année 2021.

Taxe foncière bâtie : 33,15 % (17,25% part communal+15,90% taux départemental)

Taxe foncière non bâtie : 55,35%

Voté à l'unanimité des présents.

- **Avenants au marché de l'école**

Les travaux de la deuxième phase suivent leur cours. Les trois premières zones sont maintenant terminées.

M. le Maire propose de voter les avenants suivants.

Zone 1 : Abri à vélos et préau

Lots			
1	Terrassement, canalisation, VRD.	573.70€	FAF TP / Paillet TP
2	Maçonnerie gros œuvre	8907,56€	Maçonnerie Finet
3	Charpente bois, couverture, zinguerie	21 789,43 €	Nord Isère Charpente Sarl/ Etablissement Poex
4	Menuiserie alu, serrurerie	2 020.00€	Borello Isoclair
5	Menuiserie bois, placards		
6	Plâtrerie, peinture, isolation.		
7	Plomberie, sanitaire		
8	Chauffage ventilation		
9	Électricité.		
10	Carrelage		
	TOTAL	33290,69	

Zone 2 : salle de motricité

Lots			Nouveau montant	
1	Terrassement, canalisation, VRD.	4687.40		FAF TP / Paillet TP
2	Maçonnerie gros œuvre	32877,25		Maçonnerie Finet
3	Charpente bois, couverture, zinguerie	14980.31		Nord Isère Charpente Sarl/ Etablissement Poex
4	Menuiserie alu, serrurerie	13855.66	12563,41	Borello Isoclair
5	Menuiserie bois, placards			Menuiserie Bonnaz SARL
6	Plâtrerie, peinture, isolation.	10382.20		Sarl Didier Durand
7	Plomberie, sanitaire			DECLICS
8	Chauffage ventilation	14093		DECLICS
9	Électricité.	7085.92		Garçon Peyronnet
10	Carrelage	7536.71		CCS 38
	TOTAL	105498,45	104206,20	

Zone 3 : Réhabilitation et extension de l'école : Chaufferie

Lots		Montants	
1	Terrassement, canalisation, VRD.	2 051.50€	FAF TP / Paillet TP
2	Maçonnerie gros œuvre	11 689.10€	Maçonnerie Finet
3	Charpente bois, couverture, zinguerie	8 602.70€	Nord Isère Charpente Sarl/ Etablissement Poex
4	Menuiserie alu, serrurerie	2 508.10 €	Borello Isoclair
5	Menuiserie bois, placards		
6	Plâtrerie, peinture, isolation.	1 003.20 €	Sarl Didier Durand
7	Plomberie, sanitaire	7 855 €	SARL DECLICS
8	Chauffage ventilation	61 238 €	SARL DECLICS
9	Électricité.	3 650,93 €	Garçon Peyronnet
10	Carrelage		
	TOTAL	98598.53 €	

Zone4 : Ecole et salle multi activités

Lots				
1	Terrassement, canalisation, VRD.	71 464.27€		FAF TP / Paillet TP
2	Maçonnerie gros œuvre	222 896,80€		Maçonnerie Finet
3	Charpente bois, couverture, zinguerie	99 793.57€		Nord Isère Charpente Sarl/ Etablissement Poex
4	Menuiserie alu, serrurerie	165457.62€	131772,34	Borello Isoclair
5	Menuiserie bois, placards	64530.00€		Menuiserie Bonnaz SARL
6	Plâtrerie, peinture, isolation.	131056.50€	146374,30	Sarl Didier Durand
7	Plomberie, sanitaire	53815.00 €		DECLICS
8	Chauffage ventilation	156 467 €		DECLICS
9	Électricité.	127 127,65 €		Garçon Peyronnet
10	Carrelage	63605.11€		CCS 38
	TOTAL	1 156 213,52	1 137 846,04	

Voté à l'unanimité des présents.

- **Adhésion Panneau Pocket**

M le Maire présente l'application Mobile Panneau Pocket qui a pour objectif d'informer les habitants de l'actualité de la commune : problème sur les réseaux d'eau, d'électricité, sur le ramassage des ordures ménagères... Mais également, les manifestations des associations et toutes les informations utiles sur la vie de la commune.

Coût : 180€/an

Voté à l'unanimité des présents.

- **Demande de subvention ENS du Luve**

La commune a voté un plan de gestion pluriannuel de travaux sur l'ENS de l'étang du Luve. Ce projet est soutenu par le Département de l'Isère qui octroie pour cela des subventions à hauteur de 92%. Une enveloppe annuelle de 2000€ est également attribuée à la commune pour assurer le suivi et la gestion du site.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour la réalisation des actions prévues au plan de gestion 2021 :

- TE2 - Limiter la population de ragondins
- TE8 - Entretenir les infrastructures d'accueil du public : tonte, débroussaillage, petits travaux sur infrastructures
- PO1 - Réaliser une surveillance active afin de relever les infractions et assurer la propreté du site :
- TE3 - Contrôler le développement du boisement : coupe des rejets.
- PI1 - Organiser des visites pour le public scolaire et le grand public
- TU3 - Mettre en place des panneaux d'interprétation présentant le site.
- SE6 - Réaliser un suivi phytosociologique des herbiers pionniers des vases saisonnièrement exondées (H19, H20, H21)

Voté à l'unanimité des présents.

- **Tarification cimetièrè**

La durée des concessions du cimetière est actuellement est de : 30 ans et 50 ans. M. Le maire propose de supprimer la durée de 50 ans, et de ne pas changer la tarification.

Voté à l'unanimité des présents

Questions diverses :

Cascade de La roche :

Un courrier a été transmis par le propriétaire d'un terrain situé au-dessus de la cascade afin d'alerter la commune sur les risques de chute des promeneurs imprudents aux abords de la falaise.

M. le Maire propose de contacter les maires de Charette et de Courtenay afin d'organiser une réunion regroupant les deux communes, les deux principaux propriétaires et les Balcons du Dauphiné (Communauté de communes). Cette dernière étant en charge du tourisme et plus particulièrement de la gestion des chemins de randonnée classé au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25